



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-067-2022-10

PUBLIÉ LE 27 OCTOBRE 2022

# Sommaire

## **Agence Régionale de Santé /**

IDF-2022-10-26-00013 - ARRÊTÉ N° DOS 2022 / 3480 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale de «**??**» L INSTITUT MUTUALISTE MONTSOURIS » sis, 42 boulevard Jourdan à PARIS (75014) (3 pages)

Page 3

Agence Régionale de Santé

IDF-2022-10-26-00013

ARRÊTÉ N° DOS 2022 / 3480 portant  
autorisation de fonctionnement du laboratoire  
de biologie médicale de  
« L INSTITUT MUTUALISTE MONTSOURIS » sis,  
42 boulevard Jourdan à PARIS (75014)

## AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

### ARRÊTÉ N° DOS – 2022 / 3480

**portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale de  
« L'INSTITUT MUTUALISTE MONTSOURIS » sis, 42 boulevard Jourdan à PARIS (75014)**

#### LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** Le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;
- VU** La loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009, modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;
- VU** La loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;
- VU** Le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;
- VU** Le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France, à compter du 9 août 2021 ;
- VU** L'arrêté n° DS 2022/066 du 26 juillet 2022 portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à différents collaborateurs ;
- VU** l'arrêté n° DOS – 2022/1104 du 21 mars 2022 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « L'INSTITUT MUTUALISTE MONTSOURIS » sis, 42 boulevard Jourdan à PARIS (75014).

**CONSIDÉRANT** La demande reçue en date du 7 juillet 2022 de Monsieur Jean-Michel GAYRAUD, Directeur général de « L'INSTITUT MUTUALISTE MONTSOURIS » sis, 42 boulevard Jourdan à PARIS (75014) relative à la modification de l'autorisation administrative, afin de prendre en compte les modifications suivantes :

- L'intégration de Madame Hajer GUEDRIA, en qualité de médecin biologiste médical salariée, à compter du 7 mars 2022 ;
- L'intégration de Madame Nadia NOUIAKH, en qualité de médecin biologiste médical salariée à mi-temps, à compter du 16 mai 2022 ;

**CONSIDÉRANT** Le contrat de travail à durée indéterminée de Madame Hajer GUEDRIA conclue avec « La Mutualité Fonction Publique Action Santé Social, Institut Mutualiste Montsouris » en date du 7 mars 2022, à compter du 7 mars 2022 ;

**CONSIDÉRANT** L'autorisation ministérielle accordée par arrêté du 28 janvier 2020 à Madame Hajer GUEDRIA épouse ROUATBI, pour exercer en France la profession de médecin dans la spécialité biologie médicale ainsi que son justificatif d'inscription au tableau de l'Ordre des médecins en date du 4 février 2022 ;

**CONSIDÉRANT** Le contrat de travail à durée indéterminée à mi-temps de Madame Nadia NOUIAKH conclue avec « La Mutualité Fonction Publique Action Santé Social, Institut Mutualiste Montsouris » en date du 16 mai 2022, à compter du 16 mai 2022 ;

**CONSIDÉRANT** Le diplôme d'état de Docteur en médecine et le diplôme d'études spécialisées en biologie médicale accordés à Madame Nadia NOUIAKH, ainsi que son inscription au tableau de l'ordre des médecins à jour ;

## ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Le laboratoire de biologie médicale « L'INSTITUT MUTUALISTE MONTSOURIS » dont le siège social est situé 42, boulevard Jourdan à PARIS (75014), exploité par l'Institut Mutualiste Montsouris, représenté par Monsieur Jean-Michel GAYRAUD, sis à la même adresse enregistré dans le fichier FINESS EJ sous le n°75 072 047 6 est autorisé à fonctionner sous le n° 75-120 sur le site unique ci-dessous :

1. Le site principal et siège social  
42, boulevard Jourdan à PARIS (75014)  
Ouvert au public  
Pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), d'hématologie-biologie de la reproduction (hémostasie, hématocytologie, immunohématologie, activités biologiques d'assistance médicale à la procréation), de microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse, virologie)  
N° FINESS ET en catégorie 365 : 75 015 010 4

La liste des onze biologistes médicaux exerçant au sein du laboratoire de biologie médicale dont un biologiste responsable est la suivante :

1. Monsieur François Xavier HUCHET, médecin, biologiste responsable ;
2. Monsieur Fabrice COMPAIN, pharmacien, biologiste médical ;
3. Madame Malvina CRESPIN, pharmacien, biologiste médical ;
4. Monsieur Mehdi DAHOUN, médecin, biologiste médical AMP ;
5. Monsieur Benoît HUYNH, pharmacien, biologiste médical ;
6. Madame Marie LAVOLLAY, pharmacien, biologiste médical ;
7. Madame Stéphanie SAADA, pharmacien, biologiste médical ;
8. Monsieur Quentin VERMEE, pharmacien, biologiste médical ;
9. Madame Charlotte PANISSARD, pharmacien assistante partagée, biologiste médical AMP ;
- 10. Madame Hajer GUEDRIA, médecin, biologiste médical ;**
- 11. Madame Nadia NOUIAKH, médecin, biologiste médical à mi-temps;**

**ARTICLE 2<sup>e</sup> :** L'arrêté n° DOS – 2022/1104 du 21 mars 2022 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « L'INSTITUT MUTUALISTE MONTSOURIS » sis, 42 boulevard Jourdan à PARIS (75014) est abrogé à compter de la réalisation effective des opérations susvisées.

**ARTICLE 3<sup>e</sup> :** Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

**ARTICLE 4<sup>e</sup>:** La Directrice du pôle Efficience de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 26 octobre 2022

La Directrice générale de l'Agence  
régionale de santé d'Ile-de-France

Par délégation  
La Directrice du Pôle Efficience

**Signé**

Bénédicte DRAGNE-EBRARDT